



Institut d'Asie Orientale
Lyon Institute of East Asian Studies
UMR 5062

Séminaire - Institut d'Asie Orientale

Coordination : Arnaud Nanta



La reproduction et la famille eugéniques les cadres juridiques du planning familial japonais

25 AVRIL 2025, DE 14h A 15h30, SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

Inscription préalable sur le site de l'IAO : <https://iao.cnrs.fr/manifestations/seminaire-iao/>

Isabelle Konuma

Professeur à l'INALCO, spécialiste du droit et de la famille au Japon

C'est à la fin du XIX^e siècle que les concepts eugénistes du Britannique Francis Galton se diffusent progressivement dans les milieux scientifiques et intellectuels japonais, et vont fortement inspirer les politiques mises en place notamment pour encadrer les pratiques abortives, jusqu'à aboutir, en 1948, à la promulgation de la loi relative à la protection eugénique. La reproduction va alors connaître une normalisation forte, dotée d'une portée démographique et morale évidente. Le cadre d'accueil n'est autre que le modèle juridique matrimonial et familial énoncé dans le Code civil réformé (1947), et ces différents niveaux de normalisation vont rendre particulièrement propice le déploiement du planning familial au Japon.



Institut d'Asie Orientale
ENS de Lyon, Site Descartes
15 parvis René-Descartes
69007 Lyon
(Métro B : station Debourg)
Tél : 04.37.37.64.33
Courriel : iao@ens-lyon.fr

